

**Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public
des phonogrammes du commerce**

S.P.R.E.

Société civile

27, rue de Berri

75008 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce

S.P.R.E.

Société civile

27 rue de Berri

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A la collectivité des associés de la société civile SPRE.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société civile Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « IV. changements comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de transparence du conseil de gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société civile à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société civile.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 Harroch, Benjamin

Benjamin HARROCH

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé I				
Frais d'établissement II				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 372 922	1 369 819	3 103	17 011
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes	2 433 746		2 433 746	1 400 733
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	782 389	694 659	87 730	110 032
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	119 118		119 118	115 062
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III	4 708 175	2 064 478	2 643 697	1 642 837
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	47 673		47 673	47 673
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	5 956		5 956	13 744
Autres créances	93 984 166		93 984 166	92 633 110
Charges constatées d'avance	178 178		178 178	179 624
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	28 304 097		28 304 097	28 341 218
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	122 520 070		122 520 070	121 215 369
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	127 228 245	2 064 478	125 163 767	122 858 206
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			94 168 300	92 826 477

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Capitaux propres		
Capital (dont versé) 800	800	800
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	71 244	71 072
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-169	173
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I	71 875	72 044
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS II		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73	
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 845 182	4 741 903
Dettes fiscales et sociales	10 674 266	10 762 296
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100 740	117 916
Autres dettes	109 471 631	107 164 046
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III	125 091 892	122 786 162
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif IV		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)	125 163 767	122 858 206
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	125 091 892	122 786 206
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	16 411		16 411	21 195
Montant net du chiffre d'affaires	16 411		16 411	21 195
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				14 532
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			12 231 077	11 569 226
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			12 247 488	11 604 953
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 239	461
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			9 531 315	9 231 933
Impôts, taxes et versements assimilés			80 658	108 973
Salaires			2 057 796	2 187 017
Cotisations sociales			948 421	959 808
Dotations aux amortissement sur immobilisations			58 176	63 365
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			9 574	1 131
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II			12 687 180	12 552 687
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-439 691	-947 734
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (2)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			439 503	949 905
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change			27	111
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V			439 530	950 016

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change	8	99
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI	8	99
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	439 522	949 916
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-169	2 182
Produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles VIII		2 009
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-2 009
Participation des salariés aux résultats IX		
Impôts sur les bénéfices X		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	12 687 018	12 554 968
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 687 188	12 554 796
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-169	173
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

I. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2025 est de 125 163 767 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat négatif de 169 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La SPRE présente ses comptes sociaux selon les principes de méthodes comptables définis par :

- le règlement n° 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 relatif au Plan Comptable Général
- le règlement n° 2017-07 concernant notamment la comptabilisation des droits en compte tiers
- le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de la SPRE du 3 avril 2026.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant les immobilisations, les créances, les provisions, sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts- Comptables.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2009, la SPRE, à qui ses associés ont confié le mandat de collecter la rémunération équitable, applique le règlement CRC 200-06 du 6 mars 2008 sur la comptabilisation des droits en compte de tiers.

Les flux de collecte sont enregistrés en comptes de bilan et les créances sur droits sont présentées à l'actif du bilan en valeur brute sans appréhender l'éventuel risque d'impayé.

Le règlement de l'ANC n°2017-07 applicable à partir du 1er janvier 2018 précise que ces comptes de tiers doivent désormais être des comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue étant la date d'encaissement, la SPRE ne répartit pas les montants facturés, mais bien les montants encaissés. Par ailleurs, la facturation peut apparaître surévaluée dans le cadre de la facturation de minima en application des barèmes réglementaires qui autorisent la facturation des droits sur la base d'éléments objectifs non transmis par les redevables (avec un minimum de facturation pour certains redevables de 580€ HT/mois).

Les indemnités transactionnelles sont réparties directement sans taux de retenue, et en dehors des bases de l'intéressement.

Au compte de résultat, la retenue SPRE, déterminée selon les principes indiqués ci-dessus, figure sous la rubrique "autres produits".

II. FAITS MARQUANTS

Pas de faits marquants au cours de l'exercice 2025.

III. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 4 mars 2026, la SPRE n'a eu d'autre choix que de résilier le contrat d'intégration qui la liait à la société Process First. Ce contrat avait pour objectif le remplacement du logiciel de gestion actuel, SPRE2 par le CRM du marché Creatio.

Cette décision résulte de plusieurs événements survenus au cours du premier trimestre 2026 et notamment:

- remise en cause par l'intégrateur de la facturation au forfait entraînant des dépassements budgétaires significatifs non acceptables par la SPRE;
- décalage du calendrier de lancement non compatible avec les futures contraintes légales et opérationnelles tel que la facturation électronique.

Le montant des immobilisations en cours en rapport avec ce projet est de 1,8 millions d'euros au 31/12/2025.

IV. CHANGEMENTS COMPTABLES

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023. Ce règlement modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, dans le cadre de la modernisation des états financiers.

Ce texte introduit notamment:

- une nouvelle présentation des états financiers, avec une refonte des modèles de bilan, de compte de résultat et de l'annexe visant à améliorer la lisibilité et la comparabilité des comptes;
- une clarification des rubriques comptables, avec de nouveaux intitulés et une réorganisation des postes, ayant un impact sur la répartition du résultat entre exploitation, financier et exceptionnel, notamment l'amortissement des frais d'émission d'emprunt et lors de sorties d'immobilisations;
- la suppression de certaines notions obsolètes, telles que les transferts de charges.

L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes antérieurs. La société a adapté son plan comptable dans son logiciel comptable afin d'assurer la conformité avec les nouvelles exigences réglementaires.

V. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

5.1 Actif immobilisé

Investissements : *cf. tableau joint*

Amortissements : *cf. tableau joint*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

Logiciels	1, 3 ou 5 ans Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans Linéaire et Dégressif
Matériel de bureau	10 ans Linéaire

5.2 Actif circulant (*cf. tableaux joints*)

5.3. Retenue statutaire SPRE

La retenue statutaire de la SPRE est calculée sur la rémunération équitable perçue. Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue est la date d'encaissement.

Pour 2025, son taux s'est élevé à 7.3%, soit +0.27 points par rapport à l'année précédente (7.57% hors produits financiers).

5.4. Provisions pour risques et charges (*cf. tableau joint*)

Le solde des provisions pour risques et charges est nul au 31 décembre 2025.

VI. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

6.1. Secteur Lieux sonorisés

La SPRE a confié par mandat à la SACEM l'ensemble des opérations relatives à la perception de la rémunération équitable dans ce secteur.

Un avenant à la convention de mandat SPRE/SACEM a été signé le 16 septembre 2021 prolongeant le partenariat de 5 années soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les flux de facturation et de perception sont déterminés mensuellement par la SACEM et transmis à la SPRE.

A partir de ces états, la SPRE enregistre les factures émises, les encaissements perçus et contrôle les comptes bancaires dédiés à cette collecte. Malgré les procédures mises en place par la SPRE et compte tenu du volume significatif des flux et du nombre de redevables gérés par la SACEM, il pourrait subsister une incertitude relative à l'exhaustivité et à la validité de la facturation et de la perception des lieux sonorisés.

6.2. Engagements en matière de départ à la retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 116 399 € à fin 2025.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA de 3.6% au 31/12/2025.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 372 922			1 372 922
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 400 733	1 033 013		2 433 746
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 773 654	1 033 013		3 806 667
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	760 423	21 966		782 389
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	760 423	21 966		782 389
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	115 062	4 257	200	119 118
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	115 062	4 257	200	119 118
TOTAL GÉNÉRAL	3 649 139	1 059 236	200	4 708 175

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	1 033 013			1 033 013		
Total immobilisations corporelles	21 966			21 966		
Total immobilisations financières	4 257			4 257		
TOTAL GÉNÉRAL	1 059 236			1 059 236		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	200			200		
TOTAL GÉNÉRAL	200			200		

La variation des immobilisations incorporelles correspond au projet de changement d'ERP et de CRM dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations en cours.

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 355 910	13 908		1 369 819
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 355 910	13 908		1 369 819
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	650 392	44 268		694 659
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	650 392	44 268		694 659
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	2 006 302	58 176		2 064 478

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	13 908				
Immobilisations corporelles	44 268				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	58 176				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Etat des immobilisations financières

Dépôts de garantie loyers :	115 072.57€
Autres dépôts (RIE) :	1 509.26 €
Lease Plan (avance carburant) :	1 746.00 €
Archives :	790.40 €
TOTAL :	119 118.23 €

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	119 118		119 118
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 956	5 956	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 332	1 332	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 339	2 339	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	7 227 153	7 227 153	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	86 753 342	86 753 342	
Charges constatées d'avance	178 178	178 178	
TOTAL	94 287 418	94 168 300	119 118
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine	73	73		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 845 182	4 845 182		
Personnel et comptes rattachés	346 680	346 680		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	326 029	326 029		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	9 955 167	9 955 167		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	46 391	46 391		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100 740	100 740		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	109 471 631	109 471 631		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	125 091 892	125 091 892		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Contrôle légal des comptes- Deloitte	28 800	3 200
TOTAL	28 800	3 200

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions réglementées pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour risques				
Provisions pour :				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques				
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES				
Provisions pour charges				
Provisions pour :				
- Pensions et obligations similaires				
- Restructurations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires				
- Gros entretien ou grandes révisions				
- Remise en état				
Autres provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL DES PROVISIONS				

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				
TOTAL GÉNÉRAL				

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 645 100	744 155
Dettes fiscales et sociales	484 059	529 414
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	5 129 159	1 273 569

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 645 100	744 155
408100 Fourniss.fact.non parvenues	4 645 100	744 155
Dettes fiscales et sociales	484 059	529 414
428200 Personnel - Provision Congés Payées	196 529	181 058
428600 Personnel - Provision Primes	34 666	17 110
428601 Interressement a payer	114 729	200 326
438200 Charges sociales sur CP	98 000	88 581
438600 Autr.charg.sociales a payer	17 333	8 555
448120 Autres charges à payer (Etat)	22 803	33 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	5 129 159	1 273 569

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 956	13 744
Autres créances	2 339	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	91 773	175 091
TOTAL	100 068	188 835

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 956	13 744
418100 Factures a etablr	5 956	13 744
Autres créances	2 339	
439000 Organisme sociaux Produits à recevoir	2 339	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	91 773	175 091
518800 Intérêts à recevoir	91 773	175 091
TOTAL	100 068	188 835

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	178 178	179 624
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		178 178	179 624

Capital

Catégorie d'actions / parts sociales	Nombre au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Nombre à la fin de l'exercice	Valeur nominale	Montant en Euros
Actions ordinaires	80			80	10.00000	800
Actions à droit de vote double						
Actions à dividendes prioritaires						
Actions de priorité						
Actions de jouissance						
Autres actions / parts sociales						
TOTAL						800

Détail des autres actions / parts sociales

Catégorie d'actions / parts sociales	Nombre au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Nombre à la fin de l'exercice	Valeur nominale	Montant en Euros

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant entreprises liées	Montant entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit - Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	32 822 375	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite et indemnités assimilées :	- Pour personnel en activité		
	- Pour personnel à la retraite		
Indemnités :	- De départ à la retraite et autres	116 399	
	- Pour personnel en activité		
TOTAL		116 399	

Engagements de départ à la retraite:

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 116 399 € à fin 2025 contre 121 218 € à fin 2024.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA de 3.6% au 31/12/2025 contre 3.35% au 31/12/2024.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	28
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	6
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	34

Variation des capitaux propres (par poste)

Variation des capitaux propres	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la fin de l'exercice
Capital	800							800
Primes d'émission, de fusion, d'apport								
Écarts de réévaluation								
Écart d'équivalence								
Réserve légale								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	71 072	173						71 244
Résultat de l'exercice	173	-173				-169		-169
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	72 044					-169		71 875